



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

marine

Question écrite n° 100545

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur les missions du porte-avions « Charles de Gaulle ». Alors qu'il termine une mission de quatre mois, il souhaiterait connaître les interventions qu'il a menées.

### Texte de la réponse

Le groupe aéronaval (GAN) français a rejoint son port d'attache de Toulon, le 21 février 2011, au terme d'une présence de quatre mois sur la zone stratégique de l'océan Indien (campagne Agapanthe 2010). Lors de ce déploiement, le GAN a principalement participé à l'opération Pamir, marquée, du 16 novembre au 25 décembre 2010, par la réalisation de multiples missions d'appui des troupes de la coalition engagées en Afghanistan. Durant cette période, les 23 aéronaves du groupe aérien embarqué (Super-Étendard modernisé, Rafale et Hawkeye) ont effectué plus de 1 000 heures de vol. Le GAN français a développé, à cette occasion, une étroite coopération avec son homologue américain engagé dans la même opération, se traduisant notamment par la mutualisation de fonctions tactiques de surveillance et l'organisation d'entraînements conjoints. D'autres manœuvres bilatérales, conduites avec des nations riveraines de l'océan Indien, ont permis d'éprouver l'interopérabilité des moyens militaires français et de partager des savoir-faire avec nos partenaires : exercice annuel Varuna avec les forces navales indiennes, exercice aéronaval White Shark avec les forces armées saoudiennes et exercice Big Fox avec les forces armées émiriennes. Enfin, au cours de la campagne Agapanthe 2010, le GAN a contribué aux actions de lutte contre le terrorisme, les trafics et la piraterie dans l'océan Indien menées sous le contrôle de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Le GAN est aujourd'hui engagé dans l'opération Harmattan, déclenchée le 19 mars dernier pour protéger la population civile libyenne contre toutes les attaques et exactions, conformément à la résolution n° 1973 des Nations unies. Il assure sur zone des missions de surveillance de l'espace maritime, ainsi que de surveillance et de défense aérienne. Les aéronaves embarqués sur le porte-avions Charles-de-Gaulle conduisent en outre, aux côtés de ceux de l'armée de l'air, des missions de reconnaissance, d'interdiction aérienne, de frappes au sol, de contrôle aérien et de détection.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100545

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1644

**Réponse publiée le :** 14 juin 2011, page 6299